

Je viens d'apprendre qu'un séminaire allait avoir lieu le 25 mai. Ceci est une bonne chose. Puis ensuite la fête les 30 et 31 mai et là, les choses s'entrechoquent un peu avec l'évènement de Villejuif sur les assises du collectif des 39 qui auront lieu les 31 mai et 1er juin.

Je souhaiterais prendre la parole sur la nouvelle orientation cachée des GEM sous prétexte de détournement de fond de certains GEM et notamment sur la gestion de GEM dont l'origine est Vivre ou L'UNAFAM, l'infâme association qui a osé soutenir la loi sécuritaire de la psychiatrie enfermant le patient dans un isolement et une dépendance médicamenteuse.

Saviez-vous que le budget de la sécurité sociale selon un calcul personnel se monte à plus de deux cent milliard d'euros par an entre les hospitalisation (entre 250 et 600€/ jour sur 2 millions de journées par an), la prise en charge ambulatoire des patients, les médicaments souvent au delà de l'utile peu agréable avec effets secondaires corrigés par d'autre médicament parfois eux-même corrigés par d'autres, les familles d'accueils, les hospitalisations de jour, parfois pas toujours utile etc... Le rapport de la cours des comptes ne rentre pas les subventions de GEM, des structures parfois trop nombreuses et souvent obsolètes des associations par manque de moyens, les curatelles, l'AAH et autre encore qui font que finalement le coût est bien au delà du raisonnable alors que simplement une bonne compréhension du mal-être du patient et la prise en charge de la thérapie parfois par des psychologues en cabinet et reconnu pourraient sortir d'affaire nombre de handicapés psychiques. Suis-je dans le juste ou non. Je cherche à savoir et il semble que la solitude de combat est arrivée à sa fin.

Les GEM ont-ils à Paris vraiment leur utilité ? Je répond non pour beaucoup d'entre-eux quand on voit que finalement la prise en charge institutionnelle est bien trop importante par rapport aux buts d'origine.

Trésorier en 2012 du GEM "L'entre-temps - A Plaine Vie" je constate que depuis sa mise sous "contrôle" par la mutuelle La Mayotte car l'association A Plaine Vie est trop vieillissante et même si cette structure de gestion a ses petits avantages, il semble que nous sommes considéré comme des malades puisque cette structure possède des ITHÉP et donc gère les GEM comme telle. L'indépendance des projets se limite à 300e par mois. Oups. Puis il y a ce "déficit" de 5600€ dont je sais qu'en tant que trésorier on me refuse de me faire voir les comptes me disant qu'ils savent ce qu'ils font et je répond non puisque je possède un BAC G2 et je sais où est l'erreur. Là encore Oups.

Tout cela je souhaiterais le dire ce 25 mai dans le table ronde numéro 2 puisque il en est question M Fred Niquet.

Je ne sais si cela peut être fais et je ne dénonce pas l'existence des GEM mais la façon honteuse à l'exception de certains GEM de province dont il semble selon ma psychiatre de l'élan retrouvé que l'autonomie soit assurée le plus large possible.

De même, lors de l'accueil des intervenants, je me verrais bien chanté un peu cette chanson que j'ai écrite et que je clamé devant le Sénat lors du passage en force de cette loi en mai 2011 juste avant mon hospitalisation de force sachant que mes droits n'ont absolument pas

été respectés puisque tout a été fait pour que je ne vois pas le juge avec mon "consentement".

Je viendrais à cet espace dès la semaine prochaine et si des fois un violoncelle, un instrument à corps ou une guitare se greffait sur cette chanson déposée à la SACD (j'y tient comme le prunelle de mes yeux)...

Alors à très vite et j'en profite un peu pour remettre en ordre.

Pour le 31 mai, je me tâte et ma décision sera prise le 30 au soir voire même le 31 au matin.